



Ville de LORRAINE

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

**MARDI 8 DÉCEMBRE 2020 À 19 H 30**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux citoyens de la Ville de Lorraine conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'effet que le budget pour l'année 2021, ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023 de la Ville de Lorraine seront adoptés lors de la **séance extraordinaire** du **mardi 8 décembre 2020, à 19 h 30** et qu'en raison de la situation en lien avec la COVID-19, cette séance se tiendra à huis clos en visioconférence.

**QUE** lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Les citoyens sont invités à poser leur question par courriel à l'adresse [greffe@ville.lorraine.qc.ca](mailto:greffe@ville.lorraine.qc.ca) jusqu'à 19 h 30 le jour de la séance (soit mardi 8 décembre à 19 h 30).

Les questions ainsi reçues seront posées (anonymement) en séance et toutes les réponses aux questions des citoyens seront retransmises dans les meilleurs délais via le site Internet.

**Donné à Lorraine, le 24 novembre 2020**

---

Me Annie Chagnon, avocate  
Greffière